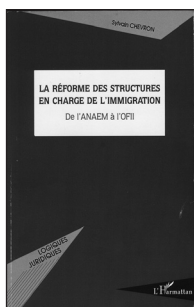


## La réforme des structures en charge de l'immigration De l'ANAEM à l'OFII

Sylvain Chevron  
L'Harmattan, 2009.



L'Etat n'a de cesse, depuis au moins les années 90, de procéder à la réorientation de la politique migratoire pour y réaffirmer son rôle en s'appuyant principalement sur l'OMI (Office des Migrations Internationales). La création d'un Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire, vient en amplifier l'ampleur. La création en 2005 de L'ANAEM (Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations) devenue l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) participe de ce mouvement de recomposition institutionnelle, de réformes nouvelles dans les politiques de l'accueil, comme les plans départementaux d'accueil (PDA) et les plates-formes d'accueil (PFA). Le HCI plaçait déjà, en 2003, le premier accueil comme la condition de réussite de l'intégration.

C'est principalement par souci de *rationalité administrative* (créer un service public de l'accueil à vocation d'universalité à partir de l'OMI), et *financière* (pérenniser et sécuriser le budget du SSAE, Service

d'Aide Social aux Emigrés) qui semble, aux dires des réformateurs, justifier la création de l'ASFAMI qui deviendra l'ANAEM dont la mission pivot se trouve être le contrat d'accueil et d'intégration sur l'ensemble du territoire (100 000 nouveaux-arrivants signent ce contrat sur les 200 000 recensés).

Mais la fusion de l'OMI-SSAE n'est pas chose aisée. C'est en quelque sorte un mariage forcé de la carpe et du lapin. On y assiste à une confrontation entre deux cultures : celle de l'OMI plus administrative, bras de l'Etat dans sa politique de l'immigration, et celle du SSAE, plus main tendue à l'étranger, militante et soucieuse de l'intérêt de l'émigré quel que soit son statut. Malgré son opposition à cette fusion, le SSAE, après une lutte digne de la chèvre de Mr Seguin, s'est enfin rendu aux exigences de l'Etat dont il est pour la plupart de ses missions le bénéficiaire. Partagés entre leurs devoirs d'Etat et leurs devoirs de conscience, certains dissidents du SSAE ont préféré faire perdurer le SSAE hors ANAEM mais les restrictions budgétaires ont eu raison de leur pugnacité. Le SSAE se dissoudra début 2010, et mettra fin à son excellente revue *Accueillir*.

L'ANAEM est devenue l'OFII qui gère le Contrat d'Accueil et d'immigration (CAI), sa mission phare de part les moyens dont elle dispose. On annonce la fusion OFII-ACSÉ qui ne fera pas que des heureux.

Ces restructurations bien détaillées par Sylvain Chevron laissent apparaître à chaque réorganisation et fusion une volonté de la part de l'Etat de délester certains organismes de leurs missions liées au volet social par des restrictions financières, au profit d'un contrôle de l'immigration. En même temps, la problématique de l'intégration s'efface devant la politique de l'accueil.

La gestion strictement financière de l'immigration, politique qui se dessine sous

# Notes de lecture

nos yeux jour après jour, a pour horizon le financement de l'immigration par elle-même. Les recettes de l'immigration devront financer entièrement les actions menées en leur «faveur». Les personnes accueillies prennent en charge les dépenses nécessaires à leur accueil. Peut-on parler, dans ce cas, de l'accueil ? Et si on changeait la carte de résident en *reçu* de l'accueil ? ■

**Achour Ouamara.**